

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.146

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 8 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : MODIFICATION DES TARIFS DU CIMETIERE

Exposé :

La tarification du cimetière avait fait l'objet d'une délibération en 2017 actant la mise en place de cavurnes et la modification de la durée de concessions.

Après une étude comparative des tarifs pratiqués par les communes de même strate, le bureau municipal a donné un avis favorable à une augmentation de 5% des tarifs actuels.

Il est proposé au Conseil municipal d'acter cette hausse de tarifs.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°110.2017 en date du 23 novembre 2017 modifiant la tarification du cimetière,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 29 novembre 2021,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'adopter les tarifs ci-dessous :

	Durée (en années)	Tarification
CAVEAU 4-6 PLACES : 6.62 m ²	15	256 €
	30	511 €
CAVEAU SIMPLE 2 PLACES : 4.03 m ²	15	166 €
	30	333 €
TOMBE PLEINE TERRE : 2.86 m ²	15	118 €
	30	210 €
COLOMBARIUM	15	192 €
	30	384 €
CAVURNE	15	237 €
	30	475 €
DEPOSITOIRE	1er trimestre	gratuit
	2e trimestre	67€/mois (tout mois commencé est dû)

Article 2 : ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Maire,

Gérard ANDRE

